

modifications. Ainsi, certains ont proposé qu'on apporte divers changements à la structure du comité à l'égard de questions qui n'étaient pas souhaitables et sur laquelle le gouvernement a cédé. D'autres encore ont préconisé des changements quant à la durée des discours, demandant que le comité des travaux envisage d'étudier la question. Des propositions de ce genre ont été formulées par un bon nombre de députés de l'arrière-plan. Ce sont les députés de l'arrière-ban qui ont le plus insisté pour obtenir quatre heures de plus le dernier jour du débat portant troisième lecture.

Au nom de quelques autres, je tiens à signaler que le travail accompli par le comité spécial depuis un jour ou deux, ainsi que les concessions et la collaboration amicale accordée par tous les députés de premier plan ces deux ou trois dernières semaines, ont opéré des changements qui, à notre point de vue, et certes, selon moi, vont être très utiles à tous les membres de la Chambre. Pour ma part, j'aurais préféré que ces quatre heures supplémentaires soient accordées à l'étape de la deuxième lecture. Je crois que c'est un peu artificiel de disposer de quatre heures de plus à l'étape de la troisième lecture plutôt qu'à celle de la deuxième lecture, car à ce moment-là, le bill est pratiquement adopté et la question est tranchée.

L'hon. M. Churchill: J'ai fait valoir cet argument, mais on n'a pas voulu l'accepter. Je suis heureux que vous y souscriviez.

Mlle Jewett: Ainsi, voilà un point où vous étiez d'accord avec nous. Je regrette que vous n'ayez pas eu gain de cause.

• (12.40 p.m.)

M. Woolliams: Vous devenez très amicale.

Mlle Jewett: A mon sens, il aurait été un peu plus logique de l'avoir à l'étape de la deuxième lecture, alors qu'on espère encore pouvoir influencer le vote sur le principe du bill. Toutefois, monsieur l'Orateur, à moins que d'autres députés n'éprouvent de vifs sentiments à cet égard, il n'y a pas lieu d'insister davantage pour le moment. J'espère qu'après ces quelques semaines passées à discuter la procédure de la Chambre, et comme aujourd'hui sera sans doute le dernier jour de discussion à cet égard et qu'ensuite ces changements seront en vigueur, s'ils sont adoptés aujourd'hui, pour le reste de cette session et la session prochaine...

M. Knowles: C'est la dernière journée où nous aurons une heure pour le déjeuner.

Mlle Jewett: En effet! En l'occurrence, monsieur l'Orateur, j'espère que les membres

[M^{lle} Jewett.]

du comité des travaux ne perdont pas de vue une chose notamment lorsqu'ils répartiront les périodes de temps; je veux parler de l'opportunité des discours de longueurs variées selon le bill à l'étude. Certes l'idée la plus progressive mise en pratique dans certaines Assemblées législatives, c'est que la répartition fixe de 20 ou de 30 minutes pour tous les discours, quelles que soient les mesures à l'étude, est assez artificielle; on devrait peut-être n'allouer que 10 minutes pour certains projets de loi, sûrement à l'étape de l'étude en comité et peut-être même, parfois, à l'étape de la deuxième lecture. Certaines Assemblées législatives ont naturellement une règle prévoyant une durée de trois minutes, mais je ne pense pas que nous pourrions, ou que nous devrions l'adopter ici. J'espère cependant que le comité des travaux envisagera sérieusement la possibilité de varier la longueur des discours selon le projet de loi et l'étape où en est rendu son examen, et songera sérieusement à une règle de 10 minutes pour certains projets de loi à certaines étapes de leur étude.

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, la première rangée aura beau me prier de me taire, je n'en ferai rien. Je ne vois pas pourquoi je ne participerais qu'aux débats sur le discours du trône et sur le budget. Je vais me limiter à cinq minutes.

A mon avis, monsieur l'Orateur, le nouvel article 15A du Règlement permettrait au comité des travaux de fixer la durée d'un débat avant même d'avoir vu le bill en cause. Un ministre pourrait aussi présenter une résolution en vue d'imposer un délai, sans que la Chambre ait pris connaissance du projet de loi à débattre. Il est à craindre que la Chambre puisse être saisie de mesures compliquées sans avoir le temps d'en faire une étude convenable.

J'ai proposé au gouvernement qu'on n'applique pas de délai à l'étape du comité et de la troisième lecture, si le sujet du bill n'a pas été déféré à un comité spécial ou permanent de la Chambre, qui a présenté son rapport. Ce serait nous garantir que le sujet du bill a subi un examen satisfaisant et cela nous gagnerait du temps.

Or, comme l'article 15A qu'on nous propose ne fait aucun cas de ma suggestion, force m'est de m'y opposer. C'est là une mesure épouvantable.